Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212203327-20260518-3322632_STRIM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-TRIMOËL SCÉANCE DU 18 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le 18 mai à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme VALO Annie, Maire

Date de convocation : 12 mai 2026

Présents : VALO Annie, ROBIN Stéphane, LE MASSON Mélinda, LE GROS Alexis, BLANCHARD Denis BLANCHARD Fabienne, CHEREUL Émeline, LENOIR Pierrick, POROTTO Mélanie, ROCABOIS Tanguy, RONDEL Stéphane, SOULABAIL Alexandre, VÉRON Maëva.

Absent excusé : BREXEL Charlène, LE FEUVRE Bernard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Alexandre SOULABAIL a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

332.26.32

Objet : 7.5 – Vote des subventions 2026

Madame le maire présente les demandes de subventions reçues au titre de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer

- Une subvention aux associations suivantes au titre de l'année 2026 :

  ADMR du Penthièvre : 40 €
  ADSM 22 : 40 €
  Amicale des Pompiers de Moncontour : 40 €
  Association des propriétaires et chasseurs de Bréhand St Trimoël : 40 €
  Bibliothèque de Bréhand : 120 €
  Comité des fêtes de Saint-Trimoël : 1 000 €
  Centre Eugène Marquis de Rennes : 40 €
  Club du Moulin de Bréhand St Trimoël : 150 €
  Club cycliste Moncontourais : 70 €
  France ADOT (don d'organes) : 40
  Comice agricole Moncontour : 153 €
  Donneurs de sang Moncontour : 30 €
  FNACA Bréhand St Trimoël Trédaniel : 75 €

- Une aide pour la participation à des voyages scolaires de 40 € par enfant et par an (de la maternelle à la terminale). Un justificatif de participation devra être fourni par les familles.

Fait et délibéré à ST-TRIMOEL, lesdits jours, mois et an
Certifié conforme, le 26 mai 2026

Le Maire,
Annie VALO

MAIRIE de SAINT-TRIMOËL 22510 Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance
Alexandre SOULABAIL

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.